

Brignais, le 27 janvier 2022

**Nombre de conseillers en
exercice : 37**

Présents : 36
Votants : 36
Abstentions : 0
Contre : 0
Pour : 36

**Objet :
Subvention 2022 au centre de
soins de la faune sauvage
l'Hirondelle**

**Communauté de Communes de
la Vallée du Garon**

Parc d'activités de Sacuny
262 rue Barthélémy Thimonnier
69530 Brignais

Tél. 04 72 31 78 72
contact@cc-valleedugaron.fr

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-deux

Le : 25 janvier

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée du Garon dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Brignais, sous la présidence de Madame Françoise GAUQUELIN, Présidente

Date de convocation du Conseil Communautaire :

Le 18 janvier 2022

PRESENTS : MM. Jean-Luc BERARD, Serge BERARD, Mme Laurence BEUGRAS, Mme Agnès BERAL, MM. Guy BOISSERIN, Jean-Marc BUGNET, Mme Josiane CHAPUS, MM. Dominique CHARVOLIN, Damien COMBET, Mme Christiane CONSTANT, MM. Jérôme CROZET, Thierry DILLESEGER, Mmes Marie DECHESNE, Clémence DUCASTEL, MM. Ernest FRANCO, Pierre FOUILLAND, Pierre FRESSYNET, Mme Françoise GAUQUELIN, MM. Jean-Louis GERGAUD, Martial GILLE, Jean-Philippe GILLET, Mme Patricia GRANGE, Valérie GRILLON, Corinne JEANJEAN, MM. Erwan LE SAUX, Guillaume LEVEQUE, Mmes Christine MARCILLIERE, Pascale MILLOT, Audrey PLATARET, MM. Jean-François PERRAUD, Grégory NOWAK, Daniel SERANT, Mme Claire REBOUL, Céline ROTHEA, Anne-Claire ROUANET, Catherine STARON

ABSENTS : M. Lionel BRUNEL

SECRETAIRE : M. Martial GILLE

Pouvoirs :

Thierry DILLESEGER donne pouvoir à Mme Pascale MILLOT

Erwan LE SAUX donne pouvoir à Mme Anne-Claire ROUANET

Christine MARCILLIERE donne pouvoir à Agnès BERAL

DÉLIBÉRATION N°2022-07

Bilan 2021 :

L'Hirondelle recueille chaque année un nombre de plus en plus importants d'oiseaux et de mammifères sauvages en détresse dans le but d'être soignés puis relâchés dans la nature. Ce centre de soins, qui est l'un des plus grands de France, intervient sur les départements du Rhône, de la Loire, de la Drôme et de l'Ardèche.

- **Rappel des missions du centre :**
 - Soins de la faune sauvage et suivi sanitaire
 - Sensibilisation du public
 - Rôle d'alerte sur l'impact des activités humaines sur la biodiversité → les afflux de certaines espèces accueillies et soignées au centre témoignent des effets du changement climatique
 - Formation des professionnels (vétérinaires, pompiers)
- **L'activité en quelques chiffres**
2021, un nouveau record...
 - **6 825** animaux accueillis et soignés en 2021, soit une augmentation **de près de 104%** par rapport à 2018 (le centre ayant dû fermer ses portes sur une partie des années 2019 et 2020, il est préférable de comparer à la dernière année pleine) ;
 - Le centre de soins a réussi à accueillir tous les animaux qui lui ont été confiés en 2021.
 - Sur le pic estival, l'Hirondelle a récupéré chaque jour entre 50 et 80 animaux et géré près d'une centaine d'appels téléphonique. 78 % d'entre eux sont représentés par les oiseaux et 22% par les mammifères.

Pour mémoire :

- 47 946 animaux soignés depuis 1998.
- **220** espèces différentes, dont de nombreuses espèces protégées.
- **15 000** appels par an pour des conseils sur des soins à donner à des animaux blessés, des informations sur la législation,...
- **Une hausse qui se poursuit**, après le **doublément** du nombre d'animaux pris en charge entre 2015 et 2019.
- Moyens humains : 10 salariés + 10 bénévoles en période « calme » et 20 salariés + 20 bénévoles lors des pics.

Zoom sur les animaux provenant de la CCVG en 2021 :

- 95 animaux recueillis au centre provenaient de la CCVG en 2021
- Soit une augmentation de 106% par rapport à 2018
- Les espèces les plus fréquentes : Hérisson et Rougequeue noir
- Le centre a aussi recueilli un Milan noir en 2021

Proposition 2022 :

Le budget prévisionnel 2022 s'élève à 525 693€. Il est financé en grande partie par les dons et les adhésions (390 000 €, soit 74% du budget).

Les subventions publiques prévues s'élèvent à 43 206 €.

Pour l'année 2022, il est proposé de reconduire le partenariat avec le centre de soins de la faune sauvage L'Hirondelle, sur le même montant qu'en 2021, soit **3 100 €**, et selon les mêmes conditions.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité des membres votants :

- Valider la convention 2022 avec le centre de soins de la faune sauvage l'Hirondelle jointe en annexe ;
- Dire que les crédits sont inscrits au budget 2022 ;
- Autoriser la présidente à signer ladite convention.

Extrait certifié conforme,

Signé le, 28/01/2022,
GAUQUELIN Françoise

